



V.B. *infos* MAGAZINE

Actualités municipales de la commune de Villard-Bonnot

N° 80 > Novembre/Décembre/2018

11 novembre cent ans après...

8 / 11 **GRAND
FORMAT**



BASTIA ALBERT	41. 11
DEVELAUX VICTOR DESSARD	24. 12
CEZONNE PIERRE	24. 12
BLADE FELIX	25. 12. 1818
TOSCANI GABRIEL	18. 3
ROGERAND ARMAND	3. 8
ROSGERAND BERNARD	3. 8
COLOPIN HENRI	9. 6
PALACHI JOSEPH	25. 5
MEYNIARD MAURICE	26. 5
VIANEY LIAUD PIERRE	27. 5
VELON HENRI SEALEY	4. 7
CLET RAOUL	5. 8
HEITIER JOSEPH TOULLET	10. 8
MONNET JULES	5. 9
GENIVET FERDINAND	21. 9
BLANC PIERRE	25. 9
MARTIN FRANCOIS	3. 10
BOUDROT LOUIS	11. 10
BOUDROT ROBERT MATHIEU	13. 10
MONCEMI PIERRE	24. 10
BRUY-BELLO EUGENE GERMAIN	11. 3. 1917
NOTY FREDERAND	19. 4
MONNET HENRI	20. 4
BERNARD HENRI	31. 5
FOURNIER MARCEAU	31. 5
COUP LA FRONDE VICTOR	4. 6
GIRARD JOSEPH	22. 8

AUX ENFANTS
DE LA COMMUNE
DE VILLARD BONNOT
MORTS POUR
LA FRANCE



4 **ACTU**



12 **V.B et VOUS**



15 **CULTURE**

Projet à l'étude
REZO-POUCE
Organiser un réseau d'auto-stop

Environnement
Collecte des déchets 2019

Associations
Découvrez l'univers
des poneys à Villard-Bonnot



29 septembre **Cérémonie**

L'union des parachutistes à Villard-Bonnot
L'Union Nationale des Parachutistes (UNP), Section Isère, a célébré la fête de la Saint Michel, sur notre Commune. Au programme, un accueil avec café au gymnase Jean-Jaurès, une messe à l'Eglise à 10h, à la sortie de laquelle une cérémonie s'est tenue devant le Monument aux Morts de la guerre de 14/18. Peu avant midi, un défilé est venu clore les festivités. L'ensemble des membres de l'UNP a donc descendu le boulevard Jules-Ferry pour atteindre la Mairie.



Charles Aznavour s'en est allé à l'âge de 94 ans.
La Municipalité a souhaité rendre hommage à cet auteur-compositeur-interprète décédé le 1^{er} octobre en déposant une gerbe de fleurs au pied de la rue éponyme, située dans l'ancienne cité de Vors, le 4 octobre.

4 octobre **Hommage**



13 octobre **Événementiel**

Brignoud aux couleurs de l'automne
Le soleil était au rendez-vous, il n'en fallait pas moins aux Villardiens pour se balader dans les nombreuses allées de la 109e Foire d'Automne de Brignoud!



Chères Villardiennes,
Chers Villardiens,

A propos des Points d'Apports Volontaires

Lors du conseil municipal du 18 septembre dernier, une délibération relative aux P.A.V. était à l'ordre du jour et soumise à vote.
De quoi s'agissait-il en fait ?
Depuis qu'elle a acquis la compétence des déchets ménagers, la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » s'est engagée dans une nouvelle orientation. Ainsi, pour les Communes de plaine telle que Villard-Bonnot, elle propose à partir de 2019, une collecte de matériaux : fibreux, non-fibreux et verres en points d'apports volontaires (P.A.V.) obligatoirement en des points qui seront à déterminer. Seules les ordures ménagères, pourraient rester en porte à porte, comme aujourd'hui (généralement les poubelles marrons).
La délibération du 18 septembre portait donc sur ce dernier point. Fallait-il généraliser et étendre ces P.A.V. aux ordures ménagères ? Telle était la question posée. A celle-ci, le conseil municipal s'est prononcé contre, à 16 voix contre 11.

A vrai dire, les 2 solutions à propos des ordures ménagères, P.A.V. ou porte à porte, présentent chacune un inconvénient et un avantage.

L'inconvénient, encore une fois, s'agissant des ordures ménagères, serait que les points de collecte dans certains cas, sans que ce soit systématique, ne soient pas tout à fait à proximité immédiate comme le « porte à porte actuel ».
L'avantage, par contre, serait que les ordures ménagères en P.A.V. exonéreraient chacun d'entre nous d'une augmentation de taxe qui nous serait appliquée si nous devions conserver la collecte actuelle des ordures ménagères en porte à porte. Pour autant, depuis lors, j'ai souhaité convoquer un conseil municipal public le mardi 27 novembre dernier, en présence du Vice-Président de la CCG chargé de cette problématique, M. Christophe Borg, par ailleurs Maire de Pontcharra et M. Luc Bedos, Directeur adjoint de la collecte des déchets qui étaient chargés d'apporter toutes les explications et de répondre à toutes les questions posées. C'est pourquoi, avant de proposer un nouvel examen sur ce sujet au conseil municipal afin de trancher définitivement, vraisemblablement en tout début d'année, j'ai décidé, comme cela s'est fait à Crolles, d'organiser un certain nombre de réunions de quartier afin, là encore, de répondre à toutes les questions qui ne manqueront pas d'être posées et de positionner ensemble les différents containers aux endroits qui nous sembleront le plus opportuns. Et c'est au terme de ces différentes réunions de quartiers que le conseil municipal approuvera ou non cette disposition spécifique pour les ordures dites ménagères. Pour info, nous avons appris lors du conseil municipal du 27 novembre que sur les 5 villes prévues dans cette première tranche, Crolles, Bernin, Froges et Champ-près-Froges avaient répondu « oui », Villard-Bonnot ne se positionnera qu'en début d'année 2019.

Je souhaite, en mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, à vous toutes et à vous tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. ●

Daniel CHAVAND
Maire de Villard-Bonnot



ACTUALITÉS 4-7

Projet à l'étude: REZO-POUCE
Logement: reconduction de l'OPAC 38
Liste électorale
Social: Parents d'ados / Isère Domicile
Interco': La prime air / bois est doublée

GRAND FORMAT 8-11

1918 / 2018
Le centenaire de l'armistice

V•B et VOUS 12-14

Déchets: points d'apports volontaires
Plan de viabilité hiver
SC Brignoud tout en fête!

CULTURE et LOISIRS 15-16

L'échos des associations
A vos agendas!

LIBRE EXPRESSION 17

EN PRATIQUE 18

3 700 exemplaires - ISBN 978-2-916813-13-4
Dépôt légal décembre 2018



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Le magazine V•B info est édité par le service communication de la Mairie de Villard-Bonnot (Isère)
20, boulevard Jules-Ferry - 38190 Villard-Bonnot - 04 76 45 79 45

Directeur de la publication: Daniel Chavand
Rédaction: A. Andriollo, C. Monteil

Photos: © A. Andriollo, J.-P. Filippi / C. Monteil / Le Grésivaudan / Couv. images-et-reves.fr / D.R.
Comité de relecture: A. Andriollo, N. Boirin, R. Coquet, F. Dufort, D. Modesto, C. Monteil, L. Rolland

Maquette et direction artistique: Eric Chartier-Coton
Réalisation: CERVOCOM - Seyssinet-Pariset • Impression: COUVERTURE - Fontaine
Régie publicitaire: Eric Chartier 04 76 99 26 01 - regie.vb@groupe-c.com



[Projet à l'étude]

REZO POUCE



Créer et organiser un réseau d'auto-stop, tel est le pari ambitieux que s'est lancé la Communauté de communes Le Grésivaudan. C'est donc ainsi que « Rezo Pouce » est arrivé sur notre territoire.

Avec lui, plus besoin de rendez-vous, c'est quand vous voulez ! Le principe est de développer plusieurs arrêts dans les communes et ainsi créer une communauté d'utilisateurs engagée au travers d'une charte commune (engagements, responsabilités...) Ce système s'adapte à des déplacements locaux, de courte distance, dans le but de relier les villes et les hameaux entre eux notamment. Une application « Rezo Pouce » existe ! Il est un outil essentiel à cette nouvelle communauté d'auto-stoppeurs : plus nombreux seront les passagers et les conducteurs inscrits, plus efficace sera le réseau !

Le concept est actuellement à l'étude côté Villardien. En effet, le 9 novembre dernier, Daniel Modesto, 5^e Adjoint au maire en charge du Cadre de vie et Robert Coquet 8^e Adjoint au maire chargé notamment de la promotion de la ville, ont reçu Bénédicte Flahaut (Communauté de communes Le Grésivaudan). Ensemble, ils ont parcouru le territoire en vue de déterminer les meilleurs emplacements possible pour les arrêts « Rezo Pouce ».

Comment ça marche ? Passager ou conducteur, il est impératif de vous inscrire gratuitement sur le site www.rezopouce.fr Après quoi vous recevrez votre



carte d'identifiant avec une photo et un numéro d'inscrit.

- Si je suis passager ? J'adopte la « stop attitude », je vais à un arrêt avec ma fiche destination renseignée.
- Si je suis conducteur ? Je colle le macaron sur mon pare-brise. Si je croise un passager à l'arrêt, je m'arrête.

Est-ce sécurisé ? Quand vous montez dans un véhicule, montrez votre carte d'identifiant avec votre numéro. N'hésitez pas à demander au conducteur de vous présenter la sienne. De plus, les arrêts sont matérialisés pour permettre aux uns et aux autres de se reconnaître. Les points d'auto-stops sont nombreux. ●

Rendez-vous sur www.rezopouce.fr
Plus d'informations au 05 63 05 08 00



CCAS-Logement de Villard-Bonnot, de Laurence Ribaud, directrice des finances et de M^{me} Charlene Diaferia, conseillère de clientèle à l'OPAC 38 (agence Saint-Martin-d'Hères), le Maire Daniel Chavand et Christophe Delmastro, directeur territorial de l'agence de Saint-Martin-d'Hères de l'OPAC 38, ont signé le nouveau mandat de gestion des ensembles immobiliers villardiens. Cette convention engage les deux parties sur une durée de 6 ans. ●



Inscriptions

Dernière ligne droite

Artistes débutants, amateurs, confirmés ou même professionnels, si vous avez envie de créer et relever le défi « Printemps des Arts », il est encore temps de vous inscrire ! Saisissez l'opportunité d'exposer à l'Espace Aragon et laissez-vous porter par la thématique 2019 : « Cap sur... le pays des Songes » !

Les dossiers d'inscription sont disponibles en Mairie ou par internet, mais attention, **date limite le 15 janvier 2019.** ●

www.villard-bonnot.fr

Listes électorales

Pensez à vous inscrire avant le 31 décembre

Alors que la fin d'année approche à grands pas, les agents en charge des Affaires générales travaillent à la révision des listes électorales.

L'inscription sur ces listes n'est pas seulement un devoir civique, elle est aussi une obligation légale matérialisée par l'Article L.9 du Code Électoral.

L'inscription peut être effectuée tout au long de l'année, jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Cette démarche est d'ailleurs indispensable pour voter !

Rappel : Tous les Français et Françaises majeur(e)s jouissant de leurs droits civiques et politiques doivent solliciter leur inscription dans leur nouvelle commune. Attention, vous devez également effectuer cette démarche si vous avez changé d'adresse sur la

S'inscrire sur les listes électorales en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous pouvez faire la démarche par courrier :

Télécharger et imprimer le formulaire Cerfa n° 12669*01 sur internet :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024

www.villard-bonnot.fr/fr/information/88159/inscriptions-listes-electorales

Envoyer le dossier complet à

Mairie de Villard-Bonnot, Service Affaires Générales - Etat Civil
20, boulevard Jules-Ferry - 38190 Villard-Bonnot

Pièces à fournir :

- Une preuve de votre nationalité : Carte d'identité ou passeports,
- Un justificatif de domicile d'au moins 6 mois de résidence sur la commune : facture d'eau, d'électricité, de gaz, quittances de loyer, avis d'imposition.

Pas un seul jour sans nos soldats du feu !

Après avoir bravé le danger et les flammes, depuis le 14 novembre, les sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot font face au froid ! Pourquoi ? Tout simplement pour venir à votre rencontre et vous proposer le calendrier 2019. La tradition perdue donc cette année encore, avec cette fois-ci un support modernisé et plus dynamique où une attention toute particulière a été apportée aux photographies.

Utile ! Les hommes de Denis Foroni se présentent chez vous obligatoirement en tenue avec les calendriers sur lesquels la plupart sont en photo. Ils remettent un reçu contre un don et ils disposent d'une carte d'accréditation avec leur photo prouvant leur appartenance à la caserne de Villard-Bonnot. ●



[Sapeurs-pompiers]

[Erratum]



Timbres fiscaux

Dans le VB Infos n° 79, nous annonçons que la Trésorerie de Domène ne vendait plus de timbres fiscaux papiers. Ainsi, une liste de points de vente a été communiquée par l'organisme public afin de permettre à ceux qui le souhaitent de continuer d'acheter la version papier. Il a été porté à notre connaissance que d'autres points de vente venaient compléter la liste du mois de septembre :

Tabac Presse « Chez Sandrine »

1, avenue Aristide-Bergès
38190 Villard-Bonnot

04 76 71 41 43

[Logement]

Reconduction de l'OPAC 38

On ne change pas une équipe qui gagne !

En matière de logements sociaux, la Commune est propriétaire de trois ensembles immobiliers que sont « la Citadelle », « le Marais » et « le Grésivaudan ».

Au 1^{er} janvier 1999, la municipalité avait confié la gestion de ses habitations à l'OPAC 38. Le 12 novembre dernier, presque 20 ans plus tard et compte tenu de la satisfaction donnée par le bailleur social, la commune a renouvelé sa confiance en l'OPAC 38. En effet, en présence de Clara Monteil, 7^e Adjointe au maire en charge du logement, de Robert Coquet, 8^e Adjoint au maire et membre de la Commission Logement, d'Alexandra Gonzalez, responsable du

Service logement Informations

1 pôle unique, accueil sans rendez-vous

le mardi, le mercredi et le vendredi de 9h à 12h

le jeudi de 13h30 à 17h

04 76 45 79 55

polelogement@villard-bonnot.fr

« la Citadelle » : 10 logements
298, rue de la Pépinière

« le Marais » : 48 logements
14, au 18bis, avenue Henri-Barbusse

« le Grésivaudan » : 56 logements
65 au 69bis, avenue Aristide-Bergès

LE CHIFFRE
1413



C'est le nombre de demandes enregistrées par le service de l'état Civil pour l'obtention de Cartes Nationales d'Identité (817) et de passeports (596)

Le service comptabilise 666 demandes émanant de la Commune et 747 provenant de l'extérieur.

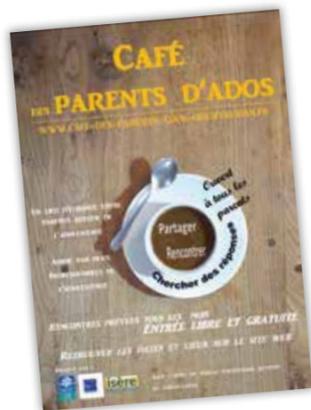




[Social]

Parents d'ados... vous avez la parole !

Cette action de prévention et de soutien, coordonnée par l'association Altacan, est mise en œuvre par des professionnels du territoire tels que l'Association Agathe, le Planning Familial, l'Association GAIA, le service Enfance Famille du Département ou encore le Centre Socioculturel de Brignoud.



C'est d'ailleurs dans les locaux du Centre qu'un mardi dans le mois, se tient une rencontre « Café parents d'ados ».

Le principe ? Venir discuter avec d'autres parents, des difficultés rencontrées avec leurs enfants, essayer de trouver des solutions, partager sa propre expérience et échanger sur les méthodes... Le Café est animé avec bienveillance par deux professionnels jeunesse qui s'engagent à garantir la gratuité et la libre participation au sein de l'atelier, mais également la confidentialité des échanges ainsi que l'anonymat des participants.

Les prochains Cafés des parents d'ados se tiendront de 18 h 30 à 20 h 30 les 15 janvier, 5 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai et 11 juin.

www.cafe-des-parents-ados-gresivaudan.fr

Isère a Domicile

Trouver de l'information sur le bien vivre a domicile !

Lorsqu'on est en perte d'autonomie, fragilisé par l'âge ou la maladie, ou tout simplement désireux de prendre soin de soi, trouver des informations sur les aides et les services dont on a besoin peut s'avérer complexe... Depuis le 15 novembre 2017, le Département de l'Isère met à disposition des usagers un site internet isereadom.fr, et un Numéro Vert gratuit d'information et d'orientation vers les services relatifs au bien vivre à domicile :

0800 38 00 38

Au cœur de ce dispositif, un annuaire recense les services d'aide à domicile (Points Info Autonomie, associations, artisans...) qui interviennent pour adapter le logement, livrer des repas, aider au montage de dossiers, apporter un répit à l'aidant, etc. Les activités de prévention (ateliers et conférences sur la nutrition, le sommeil, l'activité physique adaptée...) sont quant à elles présentées sur une carte après avoir renseigné le code postal ou le nom de la commune. Cet annuaire est enrichi régulièrement et mis à jour par les prestataires eux-mêmes qui disposent d'un compte sur le site. Les prestataires s'engagent par le biais d'une charte déontologique, et les offres déposées sont vérifiées par le Département. Les opératrices du Numéro Vert s'appuient sur cet annuaire pour renseigner les usagers en recherche d'information. Artisans, commerçants, professions libérales, associations qui interviennent à domicile auprès de personnes en perte d'autonomie, faites-vous connaître ! Créez votre compte professionnel sur isereadom.fr. Celui-ci vous permettra d'accéder à votre espace afin de saisir les informations liées à votre structure et à vos prestations. Vous pourrez ensuite les mettre à jour régulièrement. Ce référencement est gratuit.

Énergie, air et climat La prime air/bois est doublée !

La Communauté de Communes a adopté le 16 octobre, en conseil communautaire, le doublement de la Prime Air Bois. Le coup de pouce financier s'élève désormais à 1600 € majoré à 2000 € selon conditions de ressources. Le Grésivaudan renforce cette prime pour inviter les habitants, notamment les foyers modestes, à agir sur la qualité de l'air en remplaçant leur vieil appareil de chauffage au bois non performant et polluant.

La Prime Air Bois a vu le jour dans le Grésivaudan en 2015, une démarche collective avec les territoires voisins de Grenoble-Alpes Métropole et du Pays Voironnais. Il s'agit d'un fonds d'aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois, datant d'avant 2002 ou à foyer ouvert, par un dispositif flamme verte 7 (*) ou équivalent.

L'aide octroyée est doublée : elle varie désormais entre 1 600 € et 2 000 € selon les conditions de ressources.

Des aides cumulées qui peuvent réduire la facture jusqu'à 75%. Ce montant doublé est une opportunité pour les habitants qui hésitent à changer leur appareil. Cette prime, cumulée à d'autres aides financières de l'État, notamment le nouveau dispositif « Habiter mieux agilité » de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et le CITE (Crédit d'Impôt sur la Transition Énergétique), permet de réduire de 45% à 75% la facture totale en fonction

des revenus du foyer et du prix d'achat de l'appareil de chauffage choisi. Installer un appareil plus performant permet également de faire des économies : passer d'un foyer ouvert à un poêle à bois pour un même usage permet de réduire de 50% sa consommation de bois. Une affaire vite rentabilisée donc !

Le chauffage au bois non performant : principale cause de pollution aux particules fines Il est responsable de 45% des émissions et jusqu'à 75% les jours de grand froid. Réduire cette pollution est donc une question de santé publique et l'affaire de tous. Les collectivités se mobilisent pour répondre aux exigences climatiques fixées par la France et l'Union Européenne. Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Le Grésivaudan s'est, notamment, fixé comme objectif le remplacement de 2 750 appareils sur son territoire, d'ici 2020, pour réduire de 29% les émissions de particules liées au chauffage bois et de 18% la totalité des émissions de particules fines (PM10). La Prime Air Bois s'inscrit dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Grenobloise. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un soutien de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour le compte de l'État et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan. L'instruction technique est assurée par l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie) et l'Espace Info Énergie du territoire. Renseignements, conseils et retrait du dossier de demande avant achat et travaux auprès de l'AGEDEN.

04 76 14 00 10
www.le-gresivaudan.fr/chauffagebois

[Environnement]

* Simulation pour une famille de 4 personnes aux revenus annuels 50 000 € qui achète et fait installer un poêle performant pour un coût de 5 300 €. Voir flyer avec témoignage en pièce jointe.

[Territoire]

Plateau des Petites-Roches Nouvelle commune née de la fusion de 3 autres



Les Communes de Saint-Hilaire-du-Touvet, Saint-Bernard-du-Touvet et Saint-Pancrasse ont dit oui à ce projet de fusion lors de leur conseil municipal respectif du 16 octobre. Le Grésivaudan se réjouit de cette bonne nouvelle !

Cette Commune nouvelle sera baptisée "Plateau des Petites-Roches". Ce nom et ce projet de fusion ont fait l'objet de discussions et d'échanges entamés il y a plusieurs mois ainsi que d'une concertation avec les habitants. Ces derniers sont au nombre de 2500, partageant une vraie proximité géographique, culturelle et sociale. Des atouts et intérêts en commun qui ont encouragé les 3 municipalités à se rapprocher davantage pour être plus fortes ensemble.

[Santé]



Un nouveau médecin en ville

Le nouveau cabinet médical de Brignoud accueillera bientôt son premier médecin. Alors que les travaux étaient en passe de se terminer, la municipalité recherchait déjà deux praticiens. Pour cela, elle n'a pas hésité à prendre contact avec le Conseil de l'ordre des médecins ou encore avec la faculté de médecine de Grenoble. Rappelons en effet, que l'ancien centre de radiologie est aujourd'hui devenu un espace de 55 m² dédié à la médecine généraliste.

Pouvant recevoir deux professionnels, les locaux sont parfaits pour s'implanter sur la Commune. C'est ce qu'a souhaité faire le docteur Laure Pajean en s'installant dans l'un des deux cabinets. Le bail consenti entre le docteur Pajean et la commune est établi pour une durée de 6 ans, et prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Cabinet médical dct Laure Pajean
34bis, boulevard de la Libération
38190 Villard-Bonnot
Le téléphone sera communiqué début 2019

[Travaux]



Déploiement de la fibre : où en est-on ?

Le réseau Très Haut Débit Fibre se développe dans près de 500 communes de l'Isère. Et la Fibre passera bien par Villard-Bonnot !

En effet, les travaux permettant de déployer ce réseau ont débuté le 19 novembre dernier. C'est l'opérateur Isère fibre qui est en charge de l'établissement du réseau. A noter que la société ERT Technologies (et ses sous-traitants agréés), a été missionnée afin d'identifier les infrastructures présentes sur la Commune, réaliser des opérations diverses d'établissement de structures ou encore collecter des informations auprès des habitants.

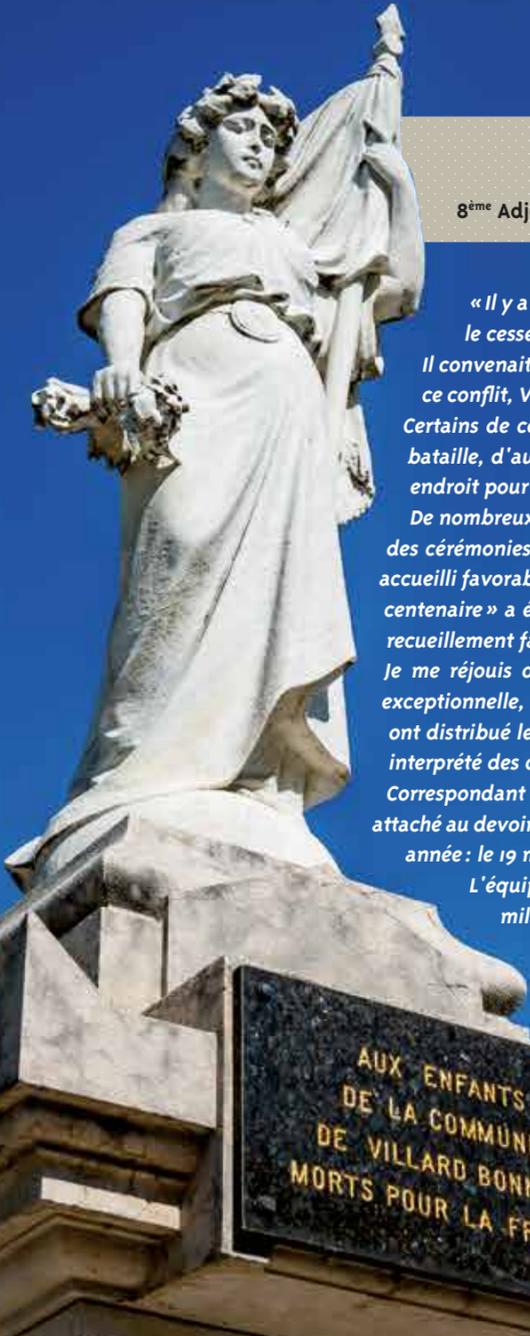
Le déploiement de la fibre oui, mais comment s'y raccorder ?

Les travaux effectués par Isère fibre permettent la mise en place du réseau. Pour autant, ce dernier est ouvert à l'ensemble des opérateurs afin de vous garantir la liberté de choix de votre Fournisseur d'Accès Internet (FAI). Lorsque les travaux seront terminés, il faudra vous charger du raccordement final : celui de votre logement. Cette étape consiste en fin de compte à souscrire à un abonnement auprès du fournisseur d'accès Internet de votre choix.



1918-2018

Le centenaire de l'armistice



AUX ENFANTS
DE LA COMMUNE
DE VILLARD BONNOT
MORTS POUR LA FRANCE

Quelques mots de...

Robert Coquet

8^{ème} Adjoint. Parrainage du 7^{ème} BCA, correspondant Défense



« Il y a 100 ans, le caporal Pierre Sellier, clairon au 17^{ème} régiment d'infanterie, sonnait le cessez-le-feu mettant fin à quatre années de guerre. »

Il convenait cette année de commémorer tout particulièrement le centenaire de l'Armistice. Durant ce conflit, Villard-Bonnot a payé un lourd tribut ; 118 noms sont inscrits sur le monument aux morts. Certains de ces « Morts pour la France » sont inhumés dans des cimetières proches des champs de bataille, d'autres n'ont pas de sépulture, leurs corps n'ayant jamais été retrouvés c'est donc le seul endroit pour perpétuer leur mémoire.

De nombreux habitants rassemblés autour des élus leur ont rendu un émouvant hommage au cours des cérémonies à Brignoud et Villard-Bonnot centre. Pour cette année symbolique, la municipalité a accueilli favorablement l'initiative de la communauté de communes de planter un arbre. Ce « chêne du centenaire » a été mis en terre par le Maire devant, autre symbole, le lycée Marie Reynoard, avant le recueillement face au monument aux morts.

Je me réjouis de l'importante participation des citoyens de la Commune à cette commémoration exceptionnelle, de la présence des enfants des écoles, des écoliers du Conseil Municipal Jeunes qui ont distribué le « bleuet de France » et pour la première fois d'une chorale de l'école Libération qui a interprété des chants patriotiques.

Correspondant défense chargé du parrainage avec le 7^{ème} BCA et des anciens combattants, je suis très attaché au devoir de mémoire. La ville n'oublie pas de rendre hommage à ses morts aux combats, chaque année : le 19 mars, le 8 mai, le 24 août, le 11 novembre et le 5 décembre.

L'équipe municipale en relation avec le Souvenir Français a décidé en 2016 de créer un carré militaire afin de réunir pour l'éternité en un même lieu trois « poilus »* de la grande guerre. N'ayant pas de descendance, les tombes de Bonneton Louis, Milliat Henri et Desmoulin René n'étaient plus entretenues.

Aussi, tout au long de l'année, les services de la mairie ont une attention particulière pour ces lieux de mémoire et veillent à leur fleurissement, leur entretien comme le monument de 14/18 qui dernièrement a fait l'objet d'un profond décapage pour effacer les outrages du temps. Nous ne devons jamais oublier le sacrifice de ces aïeux morts au combat pour notre liberté. »

*Poilu : terme désignant à l'époque un homme courageux, viril.



10 h 15 : place du 24 août à Brignoud A

Étaient présents : le Maire et les élus villardiens ; André Micottis, représentant du Souvenir Français ; les représentants des différentes associations d'anciens combattants ; la Police Municipale ; le Capitaine Vincent Briouze, accompagné d'un détachement du 7^{ème} Bataillon des Chasseurs Alpins, de la Compagnie d'Eclairage et d'Appui ; une délégation des sapeurs-pompiers de la caserne de Villard-Bonnot ; deux Portedrapeaux, Joseph Tambuzzo (FNACA) et l'Adjudant-Chef Thierry Aubin de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot ; l'orchestre du Centre Musical Accords ; le Conseil Municipal Jeune.

L'ordre de passage et intervention de chacun :

- interprétation du « Chant des partisans », par l'harmonie du CM Accords ; C
- garde à vous des militaires, pompiers, police municipale ; D
- dépôt de gerbe par le Maire, Alain Charfils Président du comité local de la FNACA et l'Adjudant Mathieu Fugier des sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot ; E
- minute de silence ;
- discours d'André Micottis, de l'association du « Souvenir Français » ; F
- discours du Maire ;
- interprétation de « La Marseillaise », par l'harmonie du CM Accords. G



11 h : monument aux Morts, rue Pasteur G H

Dépôt de gerbe : Entourés d'une délégation réduite des sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot, composée du Capitaine Denis Foroni, du Lieutenant Vincent Tambuzzo, du Lieutenant Denis Denarie, de l'Adjudant-Chef Laurent Cleyet et du Sergent-Chef Sébastien Flores, de M. Joseph Tambuzzo, porte-drapeau pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, de M^{me} Arlette Guttler de l'Union Nationale des Combattants et de l'Adjudant-Chef Thierry Aubin, porte-drapeau pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot et des élus villardiens, Daniel Chavand et Paul Ramousse ont procédé au dépôt de gerbe devant le Monument de la rue Pasteur. »

[Le saviez-vous ?] Le monument aux morts de la seconde Guerre Mondiale n'a pas toujours été situé au début de la rue Pasteur. En effet, à l'origine

il avait été érigé quelques mètres plus loin, à hauteur de l'actuelle gendarmerie, à la naissance du Boulevard Jules Ferry. A l'époque, la Municipalité avait choisi cet emplacement pour faire écho à l'histoire villardienne. En effet, c'est à cet endroit précis que la nuit du 21 août 1944, 9 résistants ont trouvé la mort au cours d'une embuscade face aux nazis. Au fil du temps, et du fait de sa proximité directe avec la Nationale, l'emplacement d'origine du Monument rendait les commémorations potentiellement dangereuses. C'est ainsi, que dans les années 1960, il fût décidé de le déplacer rue Pasteur. En lieu et place de la tuerie de la nuit du 21 août 1944, se trouve aujourd'hui une plaque commémorative avec les noms des résistants : Jean Flori, Marcel Bouchet, Robert Huant, Marcel Montegani, Pierre Ferrier, Marius Charles, Angelo Brunato, Léon Murgier et Marcel Couturier. I



11 h 15 : monuments aux Morts de 1914-1918, place de l'Eglise I J K

Un siècle s'est écoulé depuis ce 11 novembre 1918 où les clairons annoncèrent à des hommes éprouvés par de longs mois de combats terrifiants que la guerre était finie. 52 mois de souffrance, de sacrifice et d'horreur prenaient fin. Les pertes étaient terribles, les hommes marqués à jamais

par ce qu'ils vécurent. Ainsi donc, un siècle plus tard, la France s'est rassemblée, unie collectivement dans la mémoire de ce 11 novembre, pour se souvenir. Aussi, le temps a été pris dans un premier temps sur la Place du 24 août de Brignoud, puis rue Pasteur et enfin sur la Place de l'Eglise à Villard-Bonnot. L

[Action]
L'arbre du souvenir



Dans le cadre des commémorations du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale, le Conseil de communauté du Grésivaudan a décidé d'une action commune à l'ensemble du territoire, en partageant un acte symbolique pérenne. Ainsi, avec l'accord des communes souhaitant prendre part à cette action, la Collectivité a mis à disposition un arbre — un chêne des marais ou *Quercus palustris* — accompagné d'une plaque commémorative.

A Villard-Bonnot, la Municipalité a répondu favorablement à cette initiative. Ainsi, le chêne (planté quelques jours auparavant par les services techniques de la Commune) a été inauguré à 10h40 par le Maire, les élus villardiens, les représentants des associations d'Anciens combattants, du Capitaine Vincent Briouze du 7^{ème} BCA ainsi qu'une délégation des sapeurs-pompiers. Cet arbre du

souvenir se dresse aujourd'hui fièrement face au Lycée Marie Reynoard. Emplacement hautement symbolique puisque, rappelons-le l'établissement scolaire porte le nom de celle qui fut une haute figure féminine de la Résistance Grenobloise. ●



[Écoles] Impliquer la nouvelle génération

A l'occasion de ce centenaire, la chorale de l'école Libération a souhaité prendre part à la cérémonie.

Mise en place il y a maintenant 3 ans, les élèves ont travaillé sur leur représentation durant un mois ! Ainsi, aux pieds du monument aux morts, sur la place de l'église, une vingtaine d'enfants ont donné de la voix. Sous la direction de Nadia Zafriou, Directrice de l'école élémentaire de Brignoud, les petits chanteurs ont entonné dans l'ordre : « La croisade des enfants » de Jacques Higelin, « Liberté, Egalité, Fraternité » et « La Marseillaise » des Enfantastiques. Une prestation réussie et encensée par le public, venu nombreux pour l'occasion. ●



Le Bleuet de France & le CMJ

Discrets, parfois timides mais toujours souriants, les élus du Conseil Municipal Jeune (CMJ) de Villard-Bonnot répondent présents lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Se fauflant dans la foule d'adultes venue rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la Liberté, nos petits jeunes apportent leur contribution en proposant à la vente le « Bleuet de France ». En France, le bleuet est le symbole de l'hommage de la Nation française aux soldats morts pour ses idéaux. Aujourd'hui, cette fleur incarne les valeurs de respect, de paix et de tolérance chères à l'ensemble de la communauté combattante. Chacun est libre de donner le montant qu'il veut en échange du petit badge. Grâce à votre générosité, le CMJ a récolté 224,37 € lors du centenaire. Cet argent est intégralement reversé à l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF). L'organisme met en place des actions visant à améliorer le quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants de



tous les âges, de Pupilles de la Nation, de Victimes de guerre mais aussi de victimes d'actes de terrorisme en difficulté.

Pourquoi le Bleuet ? Le bleuet est le symbole choisi pour illustrer la solidarité envers le monde combattant pour plusieurs raisons. Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues, les « Bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés, les « Poilus », sur les champs de bataille. Le bleuet est reconnu comme la fleur française du souvenir, celle qui poussait dans la boue des tranchées, seule note colorée dans un paysage dévasté avec le coquelicot. Enfin, le bleu est également une des couleurs de la Nation française, première couleur du drapeau tricolore. ●

[Bio express]

Née en 1897 à Bastia, **Marie Reynoard** est agrégée de lettres et enseignante dès 1936 au Lycée Stendhal à Grenoble. Elle entre dans la Résistance en 1940 et fonde le mouvement Vérité, qui deviendra un an plus tard le mouvement Libération française. Elle est arrêtée en mai 1943 à Lyon et sera déportée au camp de Ravensbrück en février 1944. Elle meurt en janvier 1945 d'une septicémie. ●



[Patrimoine] Un peu d'histoire locale...

Un monument en hommage aux villardiens morts en 14/18

Le centième anniversaire de l'Armistice de 1918 est une belle occasion pour se plonger dans l'histoire de notre Commune. Les vestiges et autres témoignages du passé sont légion, pour celui ou celle qui a l'œil aiguisé. Cette fois-ci, notre attention se porte sur le Monument commémoratif situé sur la Place de l'Eglise, à Villard-Bonnot centre. En effet, quatre années après la fin de la Première Guerre Mondiale, le Conseil Municipal présidé par Monsieur Charles Rivoire (Maire de 1920 à 1935) entreprit d'ériger un édifice à la mémoire des enfants de la Commune tombés au Champ d'honneur. Ainsi, grâce aux délibérations des séances du Conseil de l'époque, il nous est aujourd'hui possible de retracer l'histoire du Monument.

Tout commence donc le 10 février 1920, lorsqu'une Commission est désignée afin de rechercher l'endroit le plus approprié pour l'édifice. Il est d'ailleurs fait mention que ses membres avaient également pour mission de recueillir et de s'inspirer des appréciations des habitants. Quelques mois plus tard, à l'occasion du Conseil Municipal du 29 avril, la Commission informe les élus qu'un lieu a été trouvé. Si dans un premier temps tous les membres se sont accordés sur la nécessité de placer le Monument au centre de la Commune afin de ne « pas mécontenter une partie de la population », les avis divergeaient quant à la localisation exacte : « Les uns proposaient le cimetière, les autres la place de l'Eglise ». On apprend ainsi que tous se sont rendus sur le terrain et que la place fit alors l'unanimité. Toutefois, ce choix demandait quelques travaux d'aménagement. D'une part, parce qu'en 1920, en lieu et place de l'actuel monument se dressait alors une Croix et d'autre part, parce que les élus souhaitent que l'on puisse circuler autour de l'œuvre et également agrandir la place. Sachez d'ailleurs que la fameuse croix est toujours visible puisqu'elle se trouve aujourd'hui dans le cimetière.

Une fois l'emplacement arrêté, il fallut aux élus déterminer l'allure que prendrait le Monument. La délibération du 29 avril 1920 nous apprend que dans un premier temps ce fut le modèle présenté par M^{rs} Puissant et Ginet, sculpteurs grenoblois, qui a été retenu. Une maquette à l'échelle d'un dixième ainsi que des tirages de chaque face furent présentés au Conseil « de façon à ce que le moindre petit détail ne puisse échapper à personne ». Un architecte départemental, Monsieur Rome, fut consulté



afin de conseiller la Municipalité sur le choix du matériau. A ce sujet, la délibération mentionne une pierre de Comblanchien. Cependant, les élus se sont vus contraints d'abandonner ce projet lors du Conseil Municipal du 15 septembre : le prix de la pierre ayant fortement augmenté, les sculpteurs ne peuvent plus réaliser l'œuvre au prix sur lequel ils s'étaient entendus. A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de M. Vigliano, sculpteur grenoblois. Ainsi, pour 26 500 francs, l'artiste réalise et livre le monument. Ce dernier est composé d'une marche, d'un socle en pierre d'Hauteville, surmonté d'une statue d'1,95 m de hauteur, en marbre blanc de Carrare. La statue représente la « Liberté décendant la couronne de Lauriers ». Dans sa totalité, l'édifice mesure 9,90 m de haut. Un hommage est rendu le 1^{er} novembre 1920. Le tout premier du Monument aux Morts de 1914-1918. Les habitants et les commerçants sont invités à prendre part à la cérémonie. Le Conseil du 23 octobre 1920 choisit alors l'itinéraire que prendrait le défilé : « on partirait de la Mairie pour se rendre au cimetière, devant le Monument provisoirement élevé où des fleurs et couronnes seraient déposées ». Il semble effectivement que l'aménagement de la place de l'église n'était pas encore réalisé lors de la commémoration. Il faudra attendre l'année suivante, comme l'indique la délibération du Conseil du 28 février 1921 pour que soient installés 4 bancs en pierre autour du Monument, une plate-bande de fleurs au pied de ce dernier, ainsi qu'un entourage de pierre surmonté d'un entourage de fer. ●

Le carré militaire où reposent 3 poilus villardiens

Souvenez-vous. Le 11 novembre 2016, la Municipalité inaugurerait à 11h30 son Carré Militaire au cœur du cimetière communal. Robert Coquet, 8^{ème} Adjoint au Maire et correspondant Défense de Villard-Bonnot, rappelait à l'époque qu'« il est du devoir d'une commune d'honorer la mémoire de ses enfants ainsi tombés pour la patrie ». Avec le concours de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC), et du Souvenir Français, le projet du carré militaire s'est donc concrétisé. Observons de plus près l'édifice. Situé dans la Section II, allée J, l'emplacement s'étend sur une double concession et possède un porte-drapeau orné d'un mât et d'un étendard national. Ce dernier avait d'ailleurs été fourni par le Comité local du Souvenir Français. Au mur, sur une plaque de granit gris clair sont inscrits trois noms : Louis Bonneton, René Desmoulin et Henri Milliat.

Qui étaient-ils ?

Trois hommes. Trois Villardiens. Trois soldats. Tous trois morts trop jeunes, emportés par la barbarie de la Grande Guerre. Louis Bonneton est né à Noyarey le 17 février 1892. Papetier de profession, il devient soldat de 2^{ème} classe incorporé au 30^{ème} Régiment d'infanterie en 1913. Il meurt le 22 août 1914 à Rosthau dans le Bas-Rhin. René Desmoulin vient au monde le 10 mars 1899 à Crois-Palis-de-Yersac (Charente). Tout comme Louis Bonneton, le jeune homme est papetier jusqu'en 1917 où il intègre le 14^{ème} Régiment d'artillerie lourde en tant que soldat de 2^{ème} classe. Il succombe à ses blessures le 4 novembre 1918 à l'ambulance 5/22 du 1^{er} Corps Colonial à Bergnicourt (Ardennes). Henri Milliat voit le jour le 30 janvier 1890 à Villard-Bonnot. Il travaille comme papetier lorsqu'il est rappelé à l'active militaire en 1914. Il est alors soldat de 2^{ème} classe du 140^{ème} Régiment d'infanterie. Les blessures infligées par la guerre auront raison de lui : il s'éteint le 29 septembre 1914 à l'hôpital temporaire de Châtel-Guyon, dans le Puy-de-Dôme.

Cent ans plus tard, alors que leurs tombes respectives étaient à l'état d'abandon, Louis, René et Henri reposent désormais côte à côte, en frères d'armes au cœur du carré militaire communal. ●



[Déchets]

Depuis qu'elle a acquis la compétence de gestion des déchets, la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCG) s'est engagée dans une politique ambitieuse de gestion des déchets visant à atteindre les objectifs environnementaux fixés par les pouvoirs publics.

Cette nouvelle organisation compte deux volets : l'harmonisation des consignes de tri dès 2018* et l'abandon de la collecte en porte-à-porte remplacée par des Points d'Apports Volontaires (PAV) à partir de 2019.

Une année s'est depuis écoulée. Où en est-on ?



Points d'apports volontaires pour les ordures ménagères

Où en est-on ?

Le contexte

Le Grésivaudan a lancé en 2016 un audit concernant la gestion des déchets sur les 29 communes gérées en direct. Les objectifs de cet audit étaient de réduire le déficit du budget annexe déchets, de sécuriser le travail du personnel, d'améliorer les performances de tri et d'uniformiser les modalités de gestion. Ainsi, le choix s'est porté en termes de mode de collecte sur l'apport volontaire afin de rationaliser les dépenses et en matière de consignes de tri sur le fibreux / non fibreux (voir encadré).

Ce schéma est préconisé par les éco-organismes ainsi que les papetiers, compte tenu de la dégradation du flux fibreux consécutif aux extensions de consignes de tri sur le plastique. Par ailleurs, outre l'aspect qualitatif, cette séparation induit financièrement une économie non négligeable car le résultat de la collecte des fibreux n'est pas trié : il est repris tel quel par le repreneur.

C'est pourquoi, suite aux conclusions de cette étude, le Conseil Communautaire du Grésivaudan a acté, par délibération en date du 6 mars 2017, la mise en place pour 2019 des schémas de collecte suivants sur le territoire des communes :

• Territoire de montagne

Mode de collecte : apport volontaire aérien pour les ordures ménagères, le verre, le fibreux et le non fibreux.

• Territoire en plaine

Mode de collecte : en porte à porte pour les ordures ménagères et apport volontaire aérien pour le verre, le fibreux et le non fibreux.

Néanmoins, dans sa délibération, la Communauté de communes a laissé aux 15 communes concernées, situées en plaine, le choix de passer ou non en apport volontaire sur les ordures ménagères.

La municipalité dit non aux PAV

Dans le planning annoncé par la CCG, le déploiement des points d'apports volontaires sur les 15 communes de plaine doit se faire en 3 ans, à raison de 5 communes par an. Côté villardien, il était temps de se prononcer sur la question puisque la Ville fait partie — avec Crolles, Bernin, Frogès et Champ-près-Frogès — du premier groupe de communes sur lesquelles le travail doit être engagé à partir de 2019.

Alors Villard-Bonnot passera-t-elle au tout apport volontaire ? A cette épineuse question, le Conseil Municipal a choisi de dire non, lors de la séance du 18 septembre dernier.

Les élus villardiens ont choisi de maintenir la collecte des ordures ménagères en porte à porte (avec 16 voix pour et 11 contre) tandis que le verre, le fibreux et le non fibreux seront apportés par les usagers à des points d'apports volontaires. Le sujet a suscité un véritable débat où les arguments contre et ceux en faveur ont largement été évoqués. Outre le fait que les administrés devront se rendre aux points d'apports, la question des dépôts sauvage et leur nettoyage, le bruit généré par les containers à verres, la pollution visuelle des containers ou encore le fait qu'il faut prévoir entre 70 et 75 emplacements sur la Commune a été abordé.

Un autre élément et non des moindres, a été pris en compte par le Conseil Municipal : le zonage de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Dans la nouvelle organisation de la collecte des déchets qu'elle met en place, la Communauté de communes Le Grésivaudan prévoit une TEOM additionnelle au taux actuel. En effet, entre la collecte en porte à porte ordures ménagères combiné à l'apport volontaire sur les 3 flux (verre, fibreux et non fibreux) et le tout apport volontaire sur les 4 flux, un surcoût du premier mode sera inévitable par rapport au second. La TEOM supplémentaire, applicable dès 2019, prendra en compte cette différence de service. ●



Alors que Crolles, Bernin, Frogès et Champ-près-Frogès ont dit « OUI » aux Points d'apports volontaires, Villard-Bonnot a demandé une présentation par la Communauté de Communes Le Grésivaudan lors du conseil municipal du 27 novembre. À l'issue de celui-ci, la commune a choisi de s'octroyer un délai durant lequel des réunions publiques seront organisées. Villard-Bonnot se positionnera définitivement début 2019. ○

Face à la neige



le Plan de Viabilité Hivernale

Chaque année, entre le 1^{er} novembre et le 15 avril, la commune se prépare aux aléas de la météo d'hiver. Face à la neige et au verglas, elle active un dispositif spécial : le Plan de Viabilité Hivernal (PVH).

Vous avez dit PVH ?

La définition du service hivernal se rapporte aux situations de chute de neige et de verglas. Ce plan a pour objectifs la surveillance du réseau, la nature des interventions et les résultats recherchés en termes de condition de circulation, après intervention. Cette dernière n'est d'ailleurs déclenchée, non pas en fonction de la quantité de neige sur la route, mais bien en fonction du risque potentiel que prend l'usager en utilisant cette route.

Ce qu'il faut savoir

Le PVH est déclenché selon l'intensité du phénomène hivernal. La durée de retour aux conditions normales de circulation peut d'ailleurs être plus ou moins longue. Ceci conduit à définir plusieurs situations auxquelles correspondent, pour chaque niveau, des organisations différentes.

• **Situation normale :** si compte tenu des moyens en matériel, sel, gravier, personnel, le service s'avère assuré.

- **Situation difficile :** si pour diverses raisons, le déneigement n'est assuré que sur les axes principaux. Les services techniques de la ville s'organisent seuls pour faire face à cette situation.
- **Situation exceptionnelle :** dès lors que la recherche de renforts extérieurs à la collectivité s'avère indispensable. Cela peut être lié à l'intensité des chutes de neige, à la prolongation des intempéries ou au manque de moyens humains ou matériels ?

Les services techniques interviennent uniquement sur les voies communales c'est-à-dire 40 km de voirie et plusieurs kilomètres de trottoirs. Les agents prennent en charge le raclage des voies communales à l'aide d'un véhicule poids lourd. Ils sont d'astreinte au déneigement de 4 h à 6 h et de 16 h à 22 h.

Vos obligations

le déneigement : l'affaire de chacun !

Propriétaires, locataires ou commerçants, vous êtes tenus de dégager la portion de trottoir située devant votre logement ou magasin et d'ôter les bourrelets de neige formés par le passage des engins de déneigement. Il s'agit d'une obligation réglementaire (arrêté de police n° 001/2009). La responsabilité de chacun peut donc être engagée en cas de chute ou d'accident. Veillez, dans la mesure du possible, à ne pas garer votre véhicule sur la chaussée. Et n'oubliez pas d'équiper vos véhicules de pneus adaptés ! ●



[La boîte à outils]

- 18 agents
- 1 engin poids lourds
- 2 micros tracteurs équipés
- 3 fraises à neige

Sont déneigés en priorité :
les accès routiers à la RD 523,
ceux aux bâtiments publics,
les trottoirs et les pistes cyclable.



© D. Gréffe



Tout en fête

[Games Night] un rendez-vous réussi pour les passionnés de jeux vidéo !

Succès sans précédent pour la Games Night du Centre Socioculturel de Brignoud, le 19 octobre dernier ! En effet, pas moins de 300 personnes étaient présentes dans la salle des sports de Froges.

Derrière le nom de « Games Night », se développe un nouveau concept à l'initiative de l'équipe du Centre, soutenue par les communes de Villard-Bonnot et de Froges : une soirée dédiée aux jeux vidéo. Le moins que l'on puisse dire est que cette idée a fait l'unanimité ! Comme l'explique Karine Reboul-Nivelle, Directrice du CSC, « chacun a su trouver sa place, qu'il s'agisse d'un moment partagé entre parents et enfants, d'un retour aux sources pour certains adultes ou encore d'un moment de découverte avec de nouveaux systèmes comme le casque de réalité virtuelle ». Il est vrai que le choix était varié : de Pacman à Halo, en passant par Mario ou encore l'indétrônable FIFA, proposé dans le cadre d'un tournoi pour l'occasion, il y avait de quoi ravir les joueurs, toutes générations confondues ! Notons que cette année, la manifestation a adopté



© Michel Mancip

un nouveau format : bénéficiant d'un espace plus grand, les aires de jeux se diversifient. Ainsi, en plus du volet jeux vidéo, on comptait 5 zones d'échappée game, un atelier de coloriage pour les plus petits, un espace détente pour les parents mais également un coin restauration.

Vous avez laissé passer l'occasion ? Sachez qu'une nouvelle édition de la Games Night vous sera proposée le premier vendredi soir de début de vacances de printemps. Une autre bonne nouvelle ? A l'occasion des vacances d'avril (2019), l'événement investira le gymnase Jean-Jaurès de Villard-Bonnot... tenez-vous prêt ! ●



© Michel Mancip

La fête des Lutins

A peine sortie de la ronde des citrouilles, des sorcières, des vampires et autres fantômes que la magie de Noël se fait sentir dans les couloirs du Centre Socioculturel (CSC) !

A l'heure où nous imprimons ces pages, l'équipe Animation du CSC s'active pour offrir à tous les Villardiens et tous les Frogiens une splendide Fête des Lutins. En effet, la date — cette année fixée au mercredi 12 décembre — approche à grands pas ! Et autant vous dire que le programme s'avère festif et varié ! Entre le spectacle interactif, les ateliers de fabrication de décoration, la venue du Père Noël ou encore le désormais traditionnel défilé aux lampions... il n'y aura que l'embarras du choix ! Mention spéciale pour la nouveauté 2018 : dans le cadre d'un rapprochement avec les villes jumelées avec Villard-Bonnot et Froges, le Centre Socioculturel proposera un atelier jeunesse « réalisation de lettres » à destination, notamment des enfants de Calamonaci pour notre commune. ●



Ludocturne

Les soirées jeux de société, jeux de plateau et autres jeux de rôles seront de retour en 2019 à la Ludothèque !

Le concept, lancé en milieu d'année, a su trouver son public. Offrant ainsi un second souffle au département jeux du Centre, les Ludocturnes vous seront proposées le dernier vendredi de chaque mois, de 16h à 23h. Il s'agit d'une animation jeux de société, où l'association « Try a Game » intervient pour vous faire découvrir de nouveaux jeux. Des initiations diverses peuvent également être mises en place.

Intéressés ? A vous de jouer ! ●

L'échos des Associations

[Nouveauté !] Découvrez l'univers des poney à Villard-Bonnot

Qui n'a jamais rêvé d'approcher, de prendre soin et de monter un poney ? Ce rêve de gosse est désormais possible sur la commune, grâce à Paul Rajat et Anthony Ivart.

Ensemble, ils ont ouvert un Poney Club, officiellement le 14 octobre dernier, à l'occasion de la 109^e Foire de Brignoud. Situé sur le boulevard de la Libération, au n° 29, le Poney Club est une structure pleine d'avenir. Il a en sa possession pas moins de 12 poneys, tous dressés pour convenir aux cavalier(e) s : novices, débutants et confirmés. Pour accueillir tout ce joli petit monde, l'écurie compte 5 boxes et stabulations, afin de leur garantir confort et protection en cas d'intempéries, ainsi que plusieurs paddocks (espaces détente). Côté entraînement, poneys et élèves peuvent s'exercer au cœur d'une carrière de 200 m². D'ailleurs, si vous avez envie de découvrir les lieux et/ou de suivre un cours d'équitation, notez que



Le Poney Club accueille les enfants de 0 à 12 ans, du lundi au samedi de 9 h à 17 h. En plus des cours, la structure propose des animations le dimanche (spectacles, anniversaires...), des balades à poney tenu en main et accueille les groupes scolaires et les centres de loisirs. Ainsi donc, bien qu'il soit tout récent, le Poney Club de Brignoud offre un joli panel d'activités. Côté projets, Paul et Anthony voient 2019 d'un bon œil puisqu'ils embelliront l'écurie d'un manège couvert. De quoi prolonger l'expérience... à l'abri de la pluie ! ●

Faites connaissance avec...

Anthony Ivart, moniteur d'équitation

« Cavalier depuis l'âge de 3 ans, j'ai commencé la compétition à 6 ans. J'ai passé mes galops pour, quelques années plus tard, obtenir mon Brevet Professionnel JEPS, option équitation et ainsi enseigner l'équitation au public. Pendant 7 ans, j'ai tenu une écurie sur Combloux en location. Lorsque j'ai emménagé sur la commune de Villard-Bonnot, j'ai eu la chance de faire la connaissance de Paul Rajat. Etant propriétaire d'une structure agricole, ce dernier m'a gentiment proposé son aide en me louant l'écurie de Brignoud. Je souhaite aujourd'hui, par le biais du Poney Club de Brignoud, transmettre ma passion pour l'équitation aux enfants (jusqu'à 12 ans), en utilisant une équitation adaptée. C'est pourquoi j'ai recours à ce jour à une pédagogie ludique qui permet à l'enfant de progresser tout en s'amusant... » ●



Anthony Ivart et Paul Rajat



Le poney club de Brignoud
29, boulevard de la Libération
38190 Villard-Bonnot
Anthony Ivart : 06 64 04 88 15
Facebook : écurie Paul Rajat

[Clin d'œil] Quand l'amicale des donneurs de sang bénévoles brise la glace... avec les Brûleurs de Loups de Grenoble !

Le 8 octobre dernier, Andrée Soto et ses collègues de l'Amicale des Donneurs de sang bénévoles de Villard-Bonnot ont vu les choses en grand !

Et pour cause, une collecte de sang événementielle était organisée à la patinoire Pôle Sud en compagnie des... Brûleurs de Loups ! En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang, les hockeyeurs grenoblois ont donné de leur temps, de leur personne... et de leur sang, bien évidemment !



[Rappel] Plus que jamais, l'Etablissement Français du Sang en appelle à la mobilisation des donneurs. Les stocks sont effectivement en baisse. Côté villardien, notez que l'Amicale vous donne rendez-vous au stade René-Bœuf, de 9 h à 12 h 15 et de 16 h 30 à 19 h 45 les jeudis 10 janvier, 28 mars, 6 juin, 29 août et 7 novembre de l'année prochaine (2019). Venez nombreux, l'urgence est bien réelle ! ●



L'Amicale villardienne avec
Bostjan Golovic (#38),
Maxime Legault (#54),
Teddy Trabichet (#57),
Antoine Bonvalot (#35)



© Michel Mancip

 Centre Socioculturel de Brignoud
12, rue Lamartine - 38190 Froges
04 76 71 59 60
accueil@csc-brignoud.fr

www.centre-socio-culturel-de-brignoud.com



week 16
[espace]
ARAGON

Exposition « 5: Béraud, Mad, Orepük, Rutten, Sallenave »

📅 du 20 novembre 2018 au 23 janvier 2019

Dans ce collectif chacun présente ce qu'il veut indépendamment des autres.

Cirque burlesque « CorVest » de la Compagnie Lezartikal

📅 le 20 décembre à 20h

« Le clown, c'est l'art de se mettre dans la merde », Michel Dallaire. CorVest est un personnage nature. Plein de bonne volonté, il doit tout gérer, seul, et tente de s'en accommoder. Il est là pour divertir, à sa façon, avec sa bonhomie, surtout sans mentir, il impose son style. Spontané, décontracté mais emporté, CorVest développe petit à petit son côté clownesque... et réussit finalement avec facilité ses numéros de cirque.

Public: familial dès 4 ans. Durée: 40 minutes

Théâtre musical « HK, le cœur à l'outrage »

📅 le 18 janvier 2019 à 20h

Création automne 2018. Les drames de notre époque, ceux qui nous touchent ou qui nous frappent, nous verront-ils nous renfermer sur nous-mêmes ou nous conduiront-ils plutôt à nous ouvrir à l'Autre ?

Public: ados, adultes. Durée: 1h20

Théâtre « citrons, citrons, citrons, citrons, citrons »

📅 le 1^{er} février 2019 à 20h

Accoutumés à la liberté d'expression comme à l'air que l'on respire... Impossible d'imaginer qu'une règle nous oblige à ne dire que 140 mots maximum par jour. Tout public.

Dans votre commune

Vœux de l'équipe municipale à la population et aux associations

lundi 14 janvier 2019 à 19h

Au Boulodrome, Espace Bergès

Galette des rois

mercredi 16 janvier 2019 de 14h à 17h

Gymnase Jean-Jaurès (derrière la Mairie)

Conseils municipaux

mardi 29 janvier et mardi 26 février à 18h30

Salle du conseil, 1^{er} étage de la Mairie



MAISON BERGÈS
MUSÉE DE LA HOUILLE BLANCHE

A [MUSÉE] VOUS !

Mucha joue les prolongations jusqu'au 3 février 2019!

Face au succès rencontré par l'exposition depuis son ouverture et malgré le départ, pour raisons de conservation, des affiches et documents originaux prêtés par la bibliothèque Forney à Paris, l'exposition se poursuit jusqu'au 3 février 2019. La partie « Alfons Mucha, maître de l'affiche » est revisitée grâce aux fac-similés de 13 nouvelles affiches, issues du fonds Forney et du musée Carnavalet à Paris. L'occasion de découvrir l'exposition pour ceux qui ne l'ont pas encore vue ou de poursuivre l'exploration de l'art de Mucha pour ceux que l'Art nouveau fascine.

Entrée gratuite

[Restez connecté !]

MAISON BERGÈS

Musée de la Houille-Blanche

📍 40, av. des Papeteries - Villard-Bonnot

☎ 04 38 92 19 60

🌐 www.musee-houille-blanche.fr

Don du sang

jeudi 10 janvier 2019 - 9h à 12h15 et 16h30 à 19h45

Parking du stade René-Bœuf

Les informations annoncées ci-dessus peuvent être modifiées après impression du magazine. Aussi, n'hésitez pas à consulter le site internet de la commune, de surveiller les panneaux lumineux ou encore de nous appeler.

📍 www.villard-bonnot.fr - 04 76 45 79 45.



✉ elusvb@outlook.fr

Jean-Claude Torrecillas
Annie David
Gisèle Minassian
Jean-Pierre Miozzo
Alain Jolly



N'étant pas un groupe qui a vocation à noircir du papier, nous n'avons à ce jour pas proposé d'article.

Non pas que les sujets manquent (la sécurité, l'accessibilité, le monde économique...) mais nous cherchons à être force de proposition et nous continuons de travailler sur les sujets en apportant des solutions sans chercher à polémiquer. ●

Nous restons fidèles à notre volonté d'éviter toute polémique dans le journal municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif. Qualités qui lui sont reconnues par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes. ●



Vos élus

Daniel CHAVAND
Maire de Villard-Bonnot

Les adjoints

Michèle COUVERT, 1^{ère} adjointe
Affaires Sociales, Petite Enfance et Personnel communal. Vice-présidente du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Paul RAMOUSSE, 2^{ème} adjoint
Travaux, Eau et Assainissement

Saliha ARRADA, 3^{ème} adjointe
Vie scolaire et périscolaire, Jeunesse

Patricia BAGA, 4^{ème} adjointe
Finances

Daniel MODESTO, 5^{ème} adjoint
Environnement, Cadre de vie, Sécurité, Foires

Frédéric CEVA, 6^{ème} adjoint
Urbanisme

Clara MONTEIL, 7^{ème} adjointe
Logement, Communication, Jumelage

Robert COQUET, 8^{ème} adjoint
Commerce et artisanat, Animation et promotion de la ville, Relations avec les quartiers, Parrainage du 7^{ème} BCA, correspondant Défense

Brigitte BOESSO, conseillère déléguée
Vie associative, sport et culture

Les Conseillers de la majorité

Nicole BOIRIN, Christian VERNEREY, Cyrille TINTILLIER, Marc CASTELOT, Brigitte BALBO, Nelly CARRAT, Patrick BEAU, Béatrice SOLLIER, Pascale LANGUILLE, Arnaud BERNARD, Valérie MAUMON, Eric POLONI, Anne-Hélène ANTONI, Bernard BARACCO.

Les Conseillers de la minorité

Jean-Claude TORRECILLAS, Jean-Pierre MIOZZO, Annie DAVID, Alain JOLLY, Gisèle MINASSIAN.
✉ elusvb@outlook.fr

Pour un rendez-vous avec un élu de la majorité, contactez le Secrétariat Général

☎ 04 76 45 79 45

✉ secretariat@villard-bonnot.fr



Mairie de Villard-Bonnot

20, boulevard Jules-Ferry
38190 Villard-Bonnot CDIS

www.villard-bonnot.fr

Services administratifs

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

04 76 45 79 45 - Fax: 04 76 71 66 42

bienvenue@villard-bonnot.fr

Etat Civil - Affaires Générales

Permanences le mardi de 17h à 18h30
et le samedi de 9h à 12h hors période estivale

Services techniques

04 76 45 79 46 - Fax: 04 76 13 02 07

services.techniques@villard-bonnot.fr

Pôle Logement

Permanences:
mardi mercredi et vendredi de 9h à 12h
jeudi de 13h30 à 17h

04 76 45 79 55

polelogement@villard-bonnot.fr

Périscolaire

Lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vie associative

Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h

Urbanisme

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30

Accueil physique
sur rendez-vous uniquement

04 76 45 79 45

urbanisme@villard-bonnot.fr

Transports en commun



Gares de Lancey et de Brignoud

36 35



0820 08 38 38

www.transisere.fr et www.vfd.fr



0 800 941 103

n° vert, service et appel gratuits

www.tougo.fr

www.transportsdugresivaudan.fr

Les horaires des bus sont également
disponibles en mairie

04 76 45 79 45

Déchets

Ordures ménagères

jeudi matin

Bac bleu « Je trie »

vendredi matin

Encombrants : inscription obligatoire

04 76 45 79 46 (services techniques)

Toutes les adresses des déchetteries...

www.le-gresivaudan.fr

Déchets d'activités de soins

à risques infectieux

www.dastri.fr

Service des eaux du Grésivaudan

Antenne de Villard-Bonnot

ZA Grande-Île - 23, rue Paul-Hérault
38190 Villard-Bonnot

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

04 76 99 70 00

servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

www.le-gresivaudan.fr/eaux



Correspondant local : Jean-Paul Filippi

06 75 70 21 83

jpff-hh@live.fr

Permanences

Catherine Kamowski (REM)

Député de la 5^{ème} circonscription

Membre de la commission des lois
constitutionnelles, législation et
administration générale de la République.

Permanence en circonscription

1, rue Conrad-Killian à Saint-Martin-le-Vinoux

ciroc03805@gmail.com

Permanence juridique en Mairie

Destinée exclusivement aux habitants de la
commune et uniquement sur rendez-vous.

Le 1^{er} samedi de chaque mois

04 76 45 79 45

AGI (Association Intermédiaire du Grésivaudan)

Association Intermédiaire du Grésivaudan.

M. Boucharlat

Le mercredi de 9h à 11h, sur rendez-vous

04 76 77 76 77

SDH

M. Salerno

Le mercredi de 11h à 12h

56bis, av d'Espagne à Villard-Bonnot



Pharmacies de garde

Attention : ce planning peut changer

Les gardes sont exécutées du samedi soir au
vendredi soir de la semaine suivante.

39 15

www.3237.fr

www.villard-bonnot.fr

Onglet [A votre service]

Rubrique [Pharmacies de garde]

Décembre

D2 Phie de l'Orchidée (04 76 71 43 36) ... Lancey

J9 Phie Djian (04 76 52 23 42) ... Saint-Ismier

D16 Phie Ferradou (04 76 77 26 39) ... Versoud

D23 Phie Luu Duc (04 76 08 01 59) ... Crolles

M25 Phie de Brignoud (04 76 71 40 03) ... Brignoud

D30 Phie Belle Etoile (04 38 92 02 15) ... Crolles

Janvier

M1 Phie Centrale (0476772326) ... Domène



• NAISSANCE •

(Erratum) LE GUÉHENNEC Lise Alice Marie ... 19/08/18

FORICHON Théo ... 13/09/18

CHAGROT Ethan ... 16/09/18

FIEVET Tiago ... 08/10/18

FOLLONI NAWABI Sacha ... 10/10/18

HAAS Ryota Daiki ... 20/10/18

• DÉCÈS •

BALDASSO Silvio ... 08/09/18

BENONE Noël ... 15/09/18

COLLADO-MENDEZ Sébastien ... 18/09/18

RAJAT Paul ... 25/09/18

WLODARCZYK Jean-Pierre ... 27/09/18

GECSE Balázs ... 23/09/18

MONTANARI Giuseppe ... 15/10/18

ZANNA Marie, épouse GOVINDASSAMY ... 11/11/18

ANAR AKDIM Malika, épouse MILLIOT ... 30/08/18

HYVERNAUD Eliane, épouse PLAUSSU ... 01/09/18

BONTEMPS Pierre ... 17/09/18

MALCANGI Lucia, épouse BRUNI ... 21/09/18

TOZZINI Jacques ... 08/10/18

BLONDIN Marie, épouse CERVANTÈS ... 14/10/18

BELLET Michel ... 12/10/18

BARBE Odette, épouse JAUSSAUD ... 14/10/18

BESSET Paulette ... 24/10/18

épouse POUCHOT-CAMOZ-GANDORNE

DAVID-SOUR Josette, épouse ROUCEAUX ... 11/02/18

TRUC-VALLET Jean-Pierre ... 04/11/18

BENTALHA Naamane ... 02/11/18

• MARIAGES •

LATORRE Jérémy & LAMOUR Gaëlle ... 15/09/18

HANAYA Mehdi & BAOUCHE Lydia ... 22/09/18

COLLOMB-REY Justin & SPADA Barbara ... 06/10/18

JOINT Jonathan & FRANCOIS Laetitia ... 20/10/18

LE TIRANT Eric & OBERTI Audrey ... 20/10/18

Les listes d'état civil sont publiques. Si vous ne
souhaitez pas que votre nom (ou celui de vos
proches) apparaisse dans le journal, merci de
nous en faire part.

com@villard-bonnot.fr - 04 76 45 79 45